



Traité Yebamot

Michna 6 - Chapitre 2

מי שקידש אחת משתי אחיות, ואין יודע לאיזו מהן קידש נותן גט
לזו וגט לזו. מת, ולו אח אחד חולץ לשתייהן. היו לו שניים אחד
חולץ, ואחד מייבם; קדמו וכנסו, אין מוציאין מידם.

Quand de deux sœurs il en a épousé une et qu'il ne sait plus laquelle, il doit donner un acte de divorce aux deux. S'il est mort et qu'il a un frère, celui-ci doit procéder au déchaussement des deux. S'il avait deux frères, l'un procède au déchaussement de l'une et l'autre peut épouser l'autre femme. Si tous les deux, sans se concerter, ont épousé chacun l'une d'elles, on ne les force pas à divorcer.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions